

ACTUALITÉ

Page 5

■ Entretien

Christian Saint-Palais
« Garantir les droits de la défense est l'affaire de tous »
Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

DOCTRINE

Page 8

■ Entreprises en difficulté

Fabrice Patrizio et Clément Phalippou
Cessation des paiements survenue en cours de conciliation : quelle bonne pratique pour le dirigeant ?

JURISPRUDENCE

Page 11

■ Responsabilité civile

Bérénice de Bertier-Lestrade
La faute inexcusable de la victime d'un accident de la circulation (Cass. 2^e civ., 2 mars 2017)

BIBLIOGRAPHIE

Page 18

■ Constitutionnel

Jérôme Onno
L'état d'urgence, étude constitutionnelle, historique et critique

CULTURE

Page 21

■ Musique

Christian Baillon-Passe
Laurent de Wilde, l'année Monk

Page 22

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny
Une vierge si sereine

ACTUALITÉ

Entretien



« Garantir les droits de la défense est l'affaire de tous » ^{126q6}

Entretien avec Christian SAINT-PALAIS, Président de l'Association des avocats pénalistes (ADAP)

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Président de l'Association des avocats pénalistes (ADAP), Christian Saint-Palais a pour mission de porter la parole des avocats de la défense. Dans un contexte de lutte anti-terroriste, légitimant une politique de plus en plus sécuritaire, il s'inquiète de voir les droits de la défense peu à peu grignotés. Pour les Petites Affiches, il revient sur les dernières évolutions législatives en matière pénale, et dénonce les écoutes téléphoniques et les perquisitions qui mettent à mal la confidentialité des échanges entre un avocat et son client.

Les Petites Affiches – Qu'est-ce que l'Association des avocats pénalistes (ADAP) ?

Christian Saint-Palais – L'association a été créée en 1992 par Maître Hervé Temime, entouré de quelques grands pénalistes français. Ils ont ressenti le besoin de se réunir pour exprimer les attentes des pénalistes et mieux porter leur voix face aux représentants des pouvoirs publics. L'association regroupe aujourd'hui 500 avocats pénalistes en France. Nous sommes désormais consultés par la Chancellerie et par les commissions des lois, dès lors qu'un projet de loi en matière pénale est sur la table. En cette période d'insécurité, qui voit les droits de la défense de plus en plus méprisés par les décideurs et l'opinion, il est indis-

pensable d'être unis pour influencer sur les textes votés. Nous avons également pour mission de créer des mouvements de solidarité et d'alerte autour de confrères dont nous pensons qu'ils sont victimes de déstabilisations dans l'exercice de leurs fonctions. Ces mobilisations ont pour objet d'informer l'opinion publique sur les atteintes portées aux droits de la défense.

LPA – Avez-vous le sentiment d'être écoutés par le législateur ?

C. S.-P. – Nous sommes peu à peu devenus des interlocuteurs réguliers des pouvoirs publics, au même titre que d'autres syndicats. Cela ne signifie pas pour autant, malheureusement, que nous sommes entendus par eux.

Suite en p. 5

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue de Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue de Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34